

## ÉTRANGER

On nous écrit de Rome, le 22 juin :

Hier, après le chant du *Te Deum*, une imposante démonstration s'est accomplie sur la place Saint-Pierre, pour témoigner du dévouement des Romains envers le Souverain Pontife et pour montrer, tout à la fois, d'une manière éclatante, combien est réelle la captivité de Pie IX.

La foule sortait de la vaste basilique où dix mille voix avaient répété les accents de l'hymne d'actions de grâce auprès du tombeau du prince des Apôtres et en présence de son successeur. Pie IX avait assisté en effet au chant du *Te Deum* et à la bénédiction du Saint-Sacrement derrière les vitreaux d'une tribune sise sur la grande porte d'entrée.

Quelques-uns ont cru même voir, en sortant de la basilique, la figure du Pontife bien-aimé dans l'embrasure d'une fenêtre, au deuxième étage du palais apostolique du Vatican. Un premier cri de *Vive Pie IX !* *Saint-Père démission-nous !* s'est fait entendre et aussitôt des milliers de mouchoirs se sont agités vers le Vatican et toutes les voix ont répété la même acclamation. En même temps l'immense foule se précipitait vers l'obélisque d'où elle espérait pouvoir contempler les traits vénérés de Pie IX et implorer sa bénédiction. Et bien que le Saint-Père ne se trouvât plus — si même il y avait paru un seul instant — dans l'embrasure de la fenêtre de sa chambre, les acclamations ne continuèrent pas moins de retentir de toutes parts au milieu d'un enthousiasme, d'un élan irrésistibles.

Depuis que des gardes, des gardes municipaux, des gardes de la questure débouchaient par escouades des deux côtés de la colonnade de Bernini, ceignaient la foule et la sommaient de se disperser. Mais en vain ! les acclamations redoublèrent et devinrent même plus explicites. On cria à la face des gardes : *Vive Pie IX Pontife et Roi !* *Vive notre Souverain !* Ce fut alors qu'un détachement de bersagliers accourut au pas de charge vers l'obélisque où le rassemblement était plus nombreux et plus enthousiasmé, et que la foule commença à se disperser tranquillement et avec dignité. Plusieurs arrestations avaient été opérées, parmi lesquelles je signalerai six dames étrangères, dont une protestante, conduites à la questure comme des malfaiteurs.

Et après ces exploits de la justice italienne, il ne reste qu'à demander ce qu'il adviendrait du Pape et des catholiques, si par impossible, Pie IX se montrait, entouré de son escorte, dans les rues de Rome ?

ALLEMAGNE. — Nous croyons être en mesure d'annoncer de nouvelles persécutions contre les catholiques en Allemagne. Le prince de Bismarck veut rester maître de la situation et fait observer d'une façon absolue les nouvelles lois régissant les matières ecclésiastiques.

La manifestation catholique de Mayence a surtout exaspéré le cabinet de Berlin, qui entravera par tous les moyens en son pouvoir les nouveaux statuts adoptés par le Congrès pour permettre à l'Association de se répandre en Prusse malgré la sévérité des lois allemandes sur les associations.

On peut dire que la lutte est ouverte d'aujourd'hui seulement, entre le catholicisme et le pouvoir séculier en Allemagne. Jusqu'ici, il y avait absence de résistance de la part des catholiques; dorénavant, cette résistance pourra bien se faire sentir.

Quant à M. de Bismarck, il dit volontiers qu'il saura contraindre au silence « tous ces conspirateurs ! »

SICILE. — Nos nouvelles de Sicile sont très importantes.

L'île entière est profondément agitée. Il y existe positivement un gouvernement occulte, très puissant sur les masses de la ville et de la campagne, agissant volontiers par la terreur et dont les chefs ont complètement échappé jusqu'ici à l'action de la police... en partie, dit-on, affiliés à l'opposition faite au nouveau régime.

Ce gouvernement occulte ne comporte rien de bon d'ailleurs, et si — ce qu'à Dieu ne plaise — il triomphait, ne fût-ce qu'un jour, il laisserait évidemment des traces sanglantes de son passage.

Les autorités siciliennes se sentent débordées.

Le préfet de Palerme, M. Rasponi, est venu exprès à Rome pour y faire connaître l'intolérable situation du pays; il demande le renouvellement intégral du personnel administratif de l'île, qu'il croit partisan de bon gré ou par terreur, des ennemis du roi; ainsi que l'envoi de régiments nouveaux.

Ces nouveaux régiments ne devront d'ailleurs séjourner que peu de temps dans l'île et être remplacés par d'autres, afin d'éviter chez eux toute propagande corruptrice.

Le comte Rasponi ne voit qu'un régime draconien qui puisse arriver à dominer le pays.

Le gouvernement du roi Victor-Emmanuel n'a pris encore aucune détermination mais il est probable qu'il obtiendra aux demandes du préfet de Palerme et qu'il fera tous ses efforts pour assouvir enfin sa paisible domination en Sicile.

Des troubles éclatèrent dans le pays, qu'il n'y aurait pas lieu d'en être surpris.

## Roubaix-Tourcoing

### ET LE NORD DE LA FRANCE

Dans sa séance d'hier, dont nous donnons plus loin le procès-verbal sommaire, le Conseil municipal a refusé d'accorder aux Frères de la Doctrine chrétienne une somme de 5,000 fr. qu'ils demandaient pour payer les dettes qu'ils ont été forcés de contracter à cause de l'insuffisance de leur traitement.

Le Conseil a aussi refusé d'accorder un traitement aux Sœurs dirigeant l'école fondée rue de la Promenade par l'initiative de M. le doyen de Saint-Martin.

A cause de l'éloignement d'autres classes, un certain nombre d'enfants catholiques fréquentaient l'école communale protestante établie dans ce quartier. C'est pour obvier à cet inconvénient que M. le doyen Berthaud a fait ouvrir l'école catholique.

On se rappelle avec quel empressement le Conseil a voté dernièrement des augmentations de traitements pour les instituteurs protestants.

L'affaire du rapport de M. Ch. Rousset a inspiré au correspondant roubaixien du *Progrès du Nord* un article rempli d'insinuations venimeuses contre certaines personnalités. Dès le premier jour, nous nous sommes abstenu de tout commentaire sur le fâcheux incident qui s'est produit à la fin de décembre dans le conseil municipal; nous avons rapporté les faits, rien de plus, et nous ne sortirons pas de notre réserve, malgré les provocations qu'on nous prodigue.

Mais nous relevons dans l'article du *Progrès*, une affirmation qu'il importe de rectifier. Le correspondant de ce journal assure que c'est à la suite d'une dénonciation que l'enquête judiciaire a été ouverte. Il résulte, au contraire, de nos renseignements que c'est le parquet lui-même qui a pris l'initiative de cette enquête.

En exécution d'un règlement d'administration publique du 19 février dernier, il a été créé un nouveau modèle pour les timbres mobiles destinés aux effets négociables ou de commerce, ainsi qu'aux warrants. L'usage des anciens types sera prohibé à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, mais les détenteurs des timbres mobiles aux anciens modèles pourront, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre prochain, les échanger contre des timbres mobiles du nouveau modèle, dans tous les bureaux de l'enregistrement chargés de la vente du timbre.

Le décali qui avait été accordé pour le contre-timbrage des vignettes et effets de commerce revêtus du timbre proportionnel à l'ancien tarif, est expiré depuis le 22 mai dernier; informée que cette disposition a été perdue de vue par un grand nombre de commerçants, l'administration vient de décider que le contre-timbrage pourra être effectué jusqu'au 31 octobre prochain.

Depuis trois jours les journaux belges arrivent retard à Roubaix. On explique ce retard par ce fait qu'à l'avenir les journaux étrangers rédigés en langue française ne sont plus distribués qu'à près avoir été soumis à l'examen du ministère de l'Intérieur.

Un prélat américain Mgr d'Annemour, est venu hier à Roubaix, où il a visité l'établissement de MM. Amédée Prouvost et Cie. Sa Grandeur était accompagnée de M. Leroy, président du tribunal civil de Lille.

Les différentes branches de l'Ordre des Frères-Mineurs (Conventuels, Récollets et Capucins), s'approprient à célébrer avec éclat par un *Triduum* solennel, le Centenaire ou le Jubilé de 600 ans de la mort du docteur Séraphique, saint Bonaventure, cardinal et évêque d'Albano.

On lit dans la *Vraie France* :

« Parmi les pèlerinages si nombreux qui se succèdent depuis trois jours dans l'église de Notre-Dame de la Treille, nous devons signaler comme un des plus remarquables celui qu'ont accompli ce matin les habitants de Tourcoing.

Ce n'était plus par centaines, mais par milliers qu'il fallait compter ces pieux fidèles défilant, recueillis et fervents, dans les rues qui mènent au sanctuaire, et c'était un spectacle vraiment touchant de contempler cette foule compacte attendant, sur le parvis de l'église, près d'une demi-heure, sous une pluie battante, que les pèlerins de Saint-Maurice, Fives et Wambrechies aient pu leur faire place.

Toutes les associations pieuses de Tourcoing, les communales, le collège, les conférences de Saint-Vincent de Paul, les comités catholiques étaient représentés, et l'on ne saurait quoi louer davantage, ou de l'organisation parfaite de ces groupes par le clergé des paroisses, ou de l'esprit de discipline avec lequel tous se rangeaient aux places indiquées, dans l'enceinte, hélas ! trop étroite, de la basilique naissante.

Honneur donc à la religieuse population de Tourcoing, demeurée fidèle à sa foi et à ses traditions, honneur à ses prêtres si zélés, et à cette phalange de jeunes hommes énergiques et de chrétiens dévoués qui secondent si généreusement son action. Rendons hommage aussi à la parole éloquentes de M. l'abbé Fichaux, que Lille a plusieurs fois déjà entendu avec bonheur, dans cette église de N.-D. de la Treille, et qui a su trouver encore aujourd'hui le chemin des cœurs, par un langage aussi élevé que plein d'à-propos. La ville de N.-D. de la Treille n'oubliera pas les exemples d'édification que lui ont donnés, en cette circonstance, les enfants de N.-D. de la Treille.

La cour de Douai a prononcé hier son arrêt dans l'appel interjeté par la ville de Roubaix contre le jugement rendu par le tribunal civil de Lille, dans le procès qui lui a été intenté par MM. Donnez et Persyn, adjudicataires des droits de places et marchés.

La cour a maintenu la décision des premiers juges et déclare nuls et non-avenus les procédures et commandements faits à la requête de la ville contre MM. Donnez et Persyn.

Le *Recueil des actes de la préfecture*, bulletin n° 33, publié un arrêté de M. le conseiller d'Etat, préfet du Nord, portant règlement général pour la culture du tabac dans le Nord en 1874.

Le département est autorisé à planter, en tabac, 900 hectares en principal, non compris le cinquième en sus toléré par la loi. Son contingent à fournir est de 2,500,000 kilogrammes.

Cette culture n'est autorisée, en 1874, que dans les arrondissements de Lille, d'Hazebrouck et de Dunkerque.

La culture se répartit pour Lille sur 62 communes; pour Hazebrouck, sur 14, et pour Dunkerque, sur 17; au total, 93 communes.

C'est dimanche prochain que le Cercle du Dauphin donnera sa fête annuelle.

La Grande-Harmonie donnera son premier concert d'été à ses membres honoraires, le dimanche 5 juillet, dans les jardins de M. Mimerel.

Voici le programme du concert qui sera donné dimanche sur l'Esplanade, à Lille, par la musique des Guides de S. M. le Roi des Belges, au bénéfice des Orphelins de la guerre :

- 1<sup>o</sup> Marche militaire, WIEPRECHT;
  - 2<sup>o</sup> Overture, le *Tannhäuser*, WAGNER;
  - 3<sup>o</sup> Fantaisie concertante sur les *Huguenots*, MEYERBEER;
  - 4<sup>o</sup> Valse, STRAUSS;
  - 5<sup>o</sup> Overture, le *Carnaval romain*, H. BRAHMS;
  - 6<sup>o</sup> *Souvenir des Alpes*, fantaisie concertante, V. BENDER;
  - 7<sup>o</sup> Guirlande de *Faust*, GOUNOD;
  - 8<sup>o</sup> Pot pourri burlesque, ZULCHNER.
- Le concert commencera à 4 heures. Prix des places : 2 francs. Allée des voitures : 2 francs par personne et par tête de cheval.

Les enfants au-dessous de dix ans ne paieront pas. Il sera délivré des cartes permettant de circuler dans l'allée des Voitures, le Petit-Paradis, l'allée des Marronniers et le Rampeau.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, on s'est introduit dans le bureau de ventes situé grande-place, et là, après avoir forcé un tiroir, on soustrait une somme de 230 francs environ. L'on ne connaît pas encore l'auteur de ce vol.

Hier matin, vers 8 heures, dans une fabrique du quartier St-Elisabeth, un apprenti, âgé de 14 ans, a eu la main gauche prise entre deux cylindres. Quatre doigts ont été complètement dépeçés de leur chair; mais heureusement les blessures ne présentent pas un sérieux caractère de gravité.

Les gendarmes de la brigade de Tourcoing ont arrêté, hier, au moment où ils se préparaient à passer la frontière, deux déserteurs du 73<sup>e</sup> de ligne, les nommés Auguste Moutier et Louis Gaudin.

La police de Tourcoing a mis en arrestation, hier, en vertu d'un mandat d'extradition, un fabricant de brasses, Louis Vanléde, condamné à 3 ans et 3 mois de prison pour banqueroute frauduleuse.

Toujours des vols de matières. Une femme, la nommée Philomène Brakaval, soigneuse chez MM. Isaac Holden et Cie, à Croix, a été surprise, hier, par le concierge de la fabrique, au moment où elle en sortait, sa gamelle remplie de laine. Elle a été arrêtée.

M. Léon Galland, négociant en grains à Lille, vient, dit le *Propagateur*, de dénoncer un vol de 13,900 fr. commis chez lui pendant la nuit par un malfaiteur resté inconnu, lequel se serait introduit dans son domicile au moyen d'escalade et d'effraction.

L'*Observateur* annonce que les magistrats du parquet d'Avannes se sont transportés mercredi à Hautmont pour procéder à une enquête sur un nouveau crime dont cette commune vient d'être le théâtre.

Une jeune fille de douze ans, nommée Marie Varlet, a été assassinée et violée par un ouvrier de moins de seize ans, nommé Eloi François, lameur à Neuf-Mesnil. Ce précoce criminel est entre les mains de la justice.

Le bruit avait couru d'une tentative d'empoisonnement accomplie dans la même commune. Le fait d'empoisonnement est exact, cinq personnes ont été en danger de mort et une sixième se trouve encore dans un état inquiétant, mais le fait serait, nous dirons purement accidentel.

L'Autorité, de Dunkerque, raconte un petit drame maritime qui vient de se passer au large de Mardick, l'avant-dernière nuit. Le bateau de pêche *Léon*, n° 424 de notre port, patron Nesprias, a abordé, à près de deux milles de la côte, la mâture d'un navire coulé. Le bateau a sombré sur le coup, il n'y avait à bord que le patron et le mousse. Le marin Nesprias voit que son mousse est trop faible pour lutter contre les flots et que la terre est trop loin. Mais il veut ramener à sa famille cet enfant qui lui a été confié. Au milieu de la tourmente, il prend résolument le pauvre petit et le place sur son dos; après deux heures et demie de lutttes terribles, il aborde sain et sauf la terre et dépose son précieux fardeau.

Voici les pronostics de M. Nick pour le mois de juillet :

D'après les éléments astronomiques, le mois de juillet présentera les caractères suivants sur la France et sur les pays limitrophes :

Température, en partie beau, en partie agité, plutôt humide que sec dans l'ensemble. Orages violents, particulièrement vers le 6, 12, 16, 19, 22, 25. Tombes d'eau, ravines, grêle à redouter. Avis aux agriculteurs ! Chaleurs vives (1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> dizaines principalement); variations brusques. Eclaircies entre les époques critiques. Défaut d'humidité là où les grains orageux ne se produisent pas, notamment sur le Midi et le Centre. Multiplicité des insectes. Epidémies.

Dépense barométrique avec vent, grains ou orages, suivant les contrées. Vers le 2, conjonction de Saturne; 6, 11, 16, 21, 26, 31, conjonction de Mars; 13, 18, 23, 28, 31, conjonction de Mars; 16, conjonction de Vénus, ainsi que de Mercure; 19, 24, 29, 31, conjonction de Jupiter, apogée; 22, quadrature (P. Q.); 25, lunestice austral, conjonction inférieure de Mercure; 29, syzygie (P. L.) conjonction de Saturne; 31, périgée.

Les dates placées entre parenthèses sont douteuses sur notre zone; celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations. — Avis aux gens de mer !

Périsqueux, 20 juin 1874. NICK.

Le dimanche 28 juin 1874, train de plaisir au départ de Tourcoing, Roubaix, Lille, Armentières, Bailleur, Hazebrouck à CALAIS.

Prix : 2<sup>e</sup> classe, 5 fr. 50 (aller et retour compris); 3<sup>e</sup> classe, 4 fr. 50 (aller et retour compris).

ALLER.  
Départ de Tourcoing, 6 h. 53; Roubaix, 7 h. 02; Lille, 7 h. 35; Armentières, 8 h. 07; Bailleur, 8 h. 24; Hazebrouck, 8 h. 50.

Arrivée à Calais : 10 h. 25.

RETOUR.

Départ de Calais : 8 h. soir. Des billets aller retour aux prix de 4 fr. 05 en 2<sup>e</sup> classe, et de 3 fr. 05 en 3<sup>e</sup> classe seront délivrés pour le même voyage, à la gare de Saint-Omer, jus qu'au samedi 27 juin, à 5 h. du soir. — Le départ de Saint-Omer est fixé à 9 h. 23 matin; le retour de Saint-Omer à 9 h. 02 soir.

A l'occasion de la fête communale de Saint-Pierre-lès-Calais, le train de plaisir fera arrêt, le matin, à la gare de Saint-Pierre, pour y déposer les voyageurs qui voudront y descendre. — Le train spécial les reprendra au retour à 8 h. 07 minutes du soir.

## Conseil municipal de Roubaix

Compte-rendu sommaire de la séance extraordinaire du 23 juin 1874

Présidence de M. L. WATINE, adjoint.

Sont présents : MM. L. Watine, Scrépel-Roussel, Motte-Bossut, adjoints, Deleporte - Bayart, Achille Scrépel, Joseph Quint, Ch. Junker, Labbe-Copin, Ch. Daudet, A. Hladré, Dellebecq-Desfontaines, Louis Barbotin, Henri Scrépel, Paulin Richard, Delcourt-Tiers, Augustin Morel, Charles Roussel, J.-B. Delplanque, Léon Foveau, L. Willem, Henri Parent, Pierre Flipo, Godefroy, Edouard Delatour.

Sont absents : MM. Deregnaucourt, empêché, A. Famechon, absent, Désiré Sival, absent, C. Castel, absent, C. Descat, empêché, Moïse Rogier, empêché, A. Talon, malade, Carrette-Pennel, malade, Toulemonde-Nollet, malade, A. Barbaux, indisposé, B. Coulogne, absent.

Le Conseil,

Procède à l'élection de son secrétaire et comme M. Ch. Junker.

Entend lecture et adopte sans discussion la rédaction des procès-verbaux des séances des 25 avril, 7 et 9 mai dernier.

Entend lecture par M. Ch. Daudet, rapporteur de la commission des finances, des rapports suivants qui sont successivement adoptés à l'unanimité :

1<sup>o</sup> Le Conseil autorise l'administration hospitalière à vendre des titres de rente jusqu'à concurrence de la somme nécessaire au paiement de l'arriéré des hospices, qui, d'après l'état soumis à la commission des finances, s'élève en total général à cent soixante-six mille trois cent quarante-sept fr. 76 c.

La ville paiera aux hospices, annuellement, et en dehors des subsides ordinaires, une somme égale au revenu à

raison de cinq pour cent, des rentes allouées, jusqu'au jour où les revenus des hospices égalent leurs dépenses, toute allocation municipale leur sera devenue inutile;

2<sup>o</sup> Le Conseil approuve le compte administratif des hospices pour 1873;

3<sup>o</sup> Il ajourne l'examen du budget supplémentaire des hospices pour 1874, qui sera modifié par le règlement de restes à payer de 1870 à 1873;

4<sup>o</sup> Le Conseil approuve le compte administratif de la ville pour l'exercice 1873 établi comme suit :

Recettes ordinaires	1,857,009 fr. 04
Recettes extraordinaires	250,162 — 60
Recettes supplémentaires	136,002 — 22
Total des recettes.	2,243,173 fr. 86
Dépenses ordinaires	1,157,337 fr. 56
Dépenses extraordinaires	716,720 38
Dépenses supplémentaires	453,064 72
Total des dépenses.	2,327,122 fr. 66

Résumé :  
Total des recettes de l'exercice 1873 2,243,173 fr. 86  
Total des dépenses. 2,327,122 66

Excédant des dépenses 83,948 80  
Reliquat de l'exercice 1872 428,651 75

Excédant de recette définitif 344,702 95

Le Conseil approuve, en outre, tel que le Receveur l'a établi, le compte de gestion du Receveur qui présente un excédant de recette de 344,702 fr. 95 à porter en première recette au budget supplémentaire de 1874;

5<sup>o</sup> Le conseil adopte le budget supplémentaire de la ville pour 1874 se résumant comme suit :

Recettes	462,934 fr. 57
Dépenses	327,399 51

Excédant de recette 135,535 06

6<sup>o</sup> Le conseil approuve le compte administratif du bureau de bienfaisance pour 1873, et le compte de gestion du receveur pour ce même exercice, présentait

en recettes	130,514,40
en dépenses	121,489,54

Excédant de recettes 9,024,86

Le budget supplémentaire de 1874 du bureau de bienfaisance portant en recette l'excédant de 1873 9,024,86 en dépense éventuelle 9,024,86

Balance 0

Le budget de prévision du bureau de bienfaisance pour 1875, qui se compose

en recette de	105,670,61
en dépense éventuelle de	105,670,61

Balance 0

7<sup>o</sup> Le conseil approuve le compte administratif du mont-de-piété pour 1873, et le compte de gestion du receveur pour ce même exercice qui présente :

En recette	493,369,42
En dépense	489,500,78

Excédant de recette 3,868,64

Le budget supplémentaire du même établissement qui présente en recettes

8,976,32	
En dépense	8,500,00

Excédant de recettes 476,32

Le budget de prévision du même établissement pour l'exercice 1875 qui se récapitule comme suit :

Recettes	614,600,00
Dépenses	610,200,00

Excédant de recette 4,400,00

Sur la proposition de la commission des écoles, le conseil vote un crédit de 10,500 fr. à inscrire au budget supplémentaire de 1874 pour travaux à l'habitation des sœurs à l'école de Blanchemaille;

Par 14 voix contre 7 le conseil adopte les conclusions d'un rapport de la commission des écoles sur la proposition faite par l'administration de voter un subside de 5000 fr. pour payer les dettes des Frères des écoles chrétiennes;

Ces conclusions tendent à refuser de payer des dettes qui n'incombent pas à la caisse municipale et à engager les Frères à présenter tous le brevet élémentaire qui, d'après un vote récent du Conseil donne droit à une augmentation de traitement de 200 fr.

3 conseillers s'abstiennent;

Par 16 voix contre 7 le Conseil adopte les conclusions du rapport de la commission des écoles tendant au rejet d'une demande de traitement pour les institutrices d'une école privée nouvellement créée rue de la Promenade. Un conseiller s'abstient;

Sur la proposition de la commission